

COMMUNIQUE DE PRESSE

Montpellier, le 27 juin 2023

AGRICULTURE – TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

L'État et la Chambre d'agriculture de l'Hérault ont signé la charte du photovoltaïsme et de l'agrivoltaïsme

Lundi 26 juin 2023, Pierre Castoldi, sous-préfet de Béziers et représentant le préfet Hugues Moutouh, et Jérôme Despey, président de la Chambre d'agriculture de l'Hérault, ont signé la charte départementale du photovoltaïsme et de l'agrivoltaïsme.

La loi d'accélération des énergies renouvelables (EnR), entrée en vigueur le 10 mars dernier, introduit une définition de l'agrivoltaïsme en tant qu'activité de production énergétique sur une parcelle agricole devant rester réversible et secondaire par rapport à l'activité agricole. Il s'agit en effet de répondre à la nécessité de préserver les sols agricoles pour maintenir l'activité et renforcer la souveraineté alimentaire. Or, l'agrivoltaïsme peut représenter des risques, d'une part en termes d'effets d'aubaine sur le plan financier (rentabilité de la production énergétique, augmentation du prix du foncier agricole...), d'autre part en termes d'impact sur les paysages agricoles qui participent pleinement à l'attractivité du territoire.

C'est dans ce contexte qu'intervient donc la signature de cette charte : par cet acte fort, l'État et la Chambre d'agriculture de l'Hérault entendent disposer, au niveau du département, d'un cadre partagé pour l'accompagnement des projets agrivoltaïques et photovoltaïques (au sol et sur bâtiments agricoles). Concrètement, pour tout projet agrivoltaïque, au stade même de l'avant-projet, les porteurs sont invités à solliciter l'avis du pôle EnR, instance mise en place par les services de l'État depuis le début de l'année dans l'Hérault. Ces porteurs seront alors informés au plus tôt des éventuelles contraintes pesant sur leurs projets (risque, paysage, biodiversité...) et des préconisations, notamment sur le plan agricole, leur seront données. Cette étape leur permettra d'améliorer la qualité de leurs dossiers avant, le cas échéant, de les déposer officiellement.

« Grâce à cette charte partenariale inédite, l'État et la chambre d'agriculture de l'Hérault entendent faire émerger des projets de transition énergétique sérieux et de qualité, bénéficiant réellement à l'activité agricole d'aujourd'hui et de demain. » Pierre Castoldi et Jérôme Despey.

Pour toute transmission de projets photo/agrivoltaïques, et toute information :
<https://www.herault.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Transition-energetique/Pole-energies-renouvelables-de-l-Herault-pole-EnR2/Pole-energies-renouvelables-de-l-Herault-pole-EnR>